

## Société | À l'AH1 33, la médecine du travail s'adapte au confinement



**Depuis l'annonce de ce deuxième confinement, de nombreux acteurs ont dû adapter leurs conditions de travail. La médecine du travail ne passe pas entre les mailles du filet. Alors comment cela s'organise? À quoi ressemble une téléconsultation à la médecine du travail? Dans quelles conditions le présentiel reste la règle? Zoom à Cenon, à l'AH1 33.**

« *La médecine du travail est sur le front* », affirme le docteur Catherine Mahe Seguela. Si certaines visites médicales se font en téléconsultation, ce n'est pas le cas pour toutes les professions. Pour les personnes qui n'ont pas un poste à risque, la médecine du travail peut se permettre de l'effectuer en visio. Durant la consultation, les échanges se font autour des difficultés de santé et le médecin voit ce qu'il peut mettre en place, ça ne pose pas de problème. « *En revanche pour certains salariés qui ont des postes à risques, il faut qu'il y ait un examen clinique, pour tester les difficultés et mieux appréhender les choses* », explique Catherine Mahe Seguela. Le but de ces consultations en présentiel est de pouvoir mettre les recommandations les plus proches et les plus adaptées. Les postes à risque c'est par exemple les conducteurs d'engins, les salariés qui sont exposés à des agents chimiques dangereux, cancérigènes etc. « *C'est en ça que la médecine du travail s'est beaucoup adaptée. Pour être vraiment plus présente pour les salariés qui ont besoin d'un suivi de plus près* », précise-t-elle.

La visite médicale en téléconsultation, il faut le dire, c'est différent. Pas de pesée - ça en arrangera certains - pas de prise de tension, rien de tout ce qui peut être fait habituellement. « *Ce n'est pas très grave dans le sens où il y aura d'autres visites, donc on pourra rattraper les choses* », assure Catherine Mahe Seguela. Lorsque vous vous présentez à la visite médicale, celle-ci est réalisée par une infirmière « *qui n'est pas habilitée à réaliser un examen clinique* ». Pour autant, c'est elle qui assure une bonne partie des visites médicales pour les personnes n'occupant pas un emploi à risque. Donc finalement, la téléconsultation est largement suffisante dans le contexte sanitaire actuel, et va surtout s'axer sur des conseils. Si cela est nécessaire, une prise de rendez-vous à la fin du confinement est possible.

### « Il n'y a pas que les visites médicales »

Le rôle de la médecine du travail dans ce contexte sanitaire, c'est aussi s'assurer de la bonne application des mesures barrières au sein des entreprises. « *Si on peut remettre une couche sur les mesures barrières, même si normalement elles sont supposées être mises en place depuis le déconfinement, on voit bien que les gens ont*

*complètement lâché cet été », explique le docteur. « On essaye d'accompagner aussi les employeurs, parce que ce n'est pas facile pour eux », poursuit-elle. Être derrière les employeurs et les accompagner, ça fait aussi partie du rôle important de la médecine du travail, « il n'y a pas que les visites médicales ». Adapter au mieux les mesures barrières en fonction des établissements, pour faire du « cousu main » et être au plus près de la réalité que vivent employeurs et salariés.*

## Ne pas attendre en cas de besoins

Néanmoins, il est important de savoir que chaque salarié qui a un besoin particulier, qui a besoin de discuter avec le médecin du travail pour une problématique santé physique ou psychique, peut le faire. Ça peut être un salarié qui rencontre des difficultés sur son lieu de travail, avec des situations du type harcèlement, harcèlement sexuel, moral ou encore qui fait un *burnout*. « *Ce n'est pas la peine d'attendre l'échéance de la visite périodique, il peut à tout moment demander à voir le médecin du travail parce qu'il en ressent le besoin* », conclut le docteur. Si tout va bien, la prochaine visite médicale a lieu tous les cinq ans. En revanche, s'il y a des difficultés parce que l'état de santé devient problématique pour le travail ou que le travail a un impact sur l'état de santé, il faut réévaluer la situation.

Mélanie Philips

Crédit Photo : iStock

Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 05/11/2020

[Url de cet article](#)